

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 mars 2023**

**Délibération n° 2023-1689**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully

Objet : Équipement - Mise à disposition, à titre gratuit, par convention de transfert de gestion au profit de la Ville d'Ecully, d'un tènement immobilier situé 5 rue des Gantries

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

**Conseil du 27 mars 2023****Délibération n° 2023-1689**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully

Objet : Équipement - Mise à disposition, à titre gratuit, par convention de transfert de gestion au profit de la Ville d'Ecully, d'un tènement immobilier situé 5 rue des Gantries

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon a été sollicitée par la Ville d'Ecully concernant un foncier lui appartenant, situé 5 rue des Gantries à Ecully, sur lequel se trouve un terrain de rugby synthétique municipal.

La Commune va prochainement agrandir ce terrain de sport en vue de son homologation en catégorie D par la Fédération française de rugby.

Cet aménagement lui permettra d'accompagner la croissance des clubs sportifs locaux et, notamment, d'accueillir des compétitions sportives.

Une partie de ce foncier avait été précédemment mise à disposition de la Commune par convention d'occupation temporaire, à titre gratuit, le 17 novembre 1982.

Aujourd'hui, cette convention ne correspond pas à la surface du terrain de rugby.

Compte tenu de la domanialité publique du bien et de la réalisation d'une opération d'intérêt général de compétence communale, il est proposé que l'emprise de ce foncier soit transférée à la Ville d'Ecully, par voie de convention de transfert de gestion, en application des articles L 2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

**II - Désignation**

Il s'agit d'un terrain nu, d'une superficie totale d'environ 7 289 m<sup>2</sup>, constitué d'une partie des parcelles cadastrées B 229, B 760 et B 860 et d'une emprise du domaine public non cadastré, conformément au plan ci-annexé.

**III - Conditions financières**

Aux termes du projet d'acte, la Métropole mettra à disposition de la Ville d'Ecully le tènement immobilier désigné ci-dessus, à titre gratuit, dans le cadre d'une convention de transfert de gestion d'une durée de 20 ans. La Ville d'Ecully prendra en charge tous les frais inhérents à la régularisation de cette convention.

La Ville d'Ecully se substituera de plein droit à la Métropole dans l'ensemble des droits et obligations attachés au bien mis à disposition, dans les limites de sa compétence, pendant toute la durée de la convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la mise à disposition, à titre gratuit par convention de transfert de gestion, au profit de la Ville d'Ecully, d'un tènement immobilier, d'une superficie d'environ 7 289 m<sup>2</sup>, composée d'une partie des parcelles cadastrées B 229, B 760, B 860 et d'une emprise du domaine public non cadastré, situé 5 rue des Gantries à Ecully, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le cadre de l'agrandissement nécessaire du stade de rugby synthétique par la Commune en vue de son homologation en ligne D de la Fédération française de rugby.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer, le moment venu, ladite convention, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 29 mars 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301706-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
---